



## FORMATION « CRÉER UNE CAE »

**2 jours-14 h- Paris**  
**Les 7 et 8 juillet 2020**  
**Les 12 et 13 novembre 2020**

<b>Journée 1</b>	<b>Journée 2</b>
<b>Découvrir les CAE</b>	<b>Les règles de base dans la gestion d'une CAE</b>
<b>Brève histoire des CAE et réseau CPE</b> <b>Le modèle CAE</b>	<b>Cadres de gestion d'une CAE</b>
<b>L'entrepreneuriat salarié, spécificités et cadre de gestion</b>	<b>Spécificités de la GRH au sein d'une CAE</b>

### Objectif général

Acquérir les connaissances de base permettant d'étayer un projet de création de CAE  
Se situer dans le réseau CPE

### Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'histoire des CAE et les valeurs du réseau CPE
- Comprendre le parcours d'un porteur en CAE
- Comprendre la logique d'une demande de prise en charge assurantielle

- S'initier à la législation sociale, appréhender la logique des contrats CAPE et CESA
- Comprendre les grands principes de la rémunération.
- Connaître les missions, méthodes et postures de l'accompagnement
- Percevoir les spécificités des règles comptables en CAE
- Identifier les principaux risques pour les entrepreneurs et les CAE

## Public

Porteurs de projet de Coopératives d'activité et d'emploi

## Pré-requis

Avoir confirmé par un entretien d'approfondissement la pertinence de son projet.

## Les formateurs :

Marie Lancelin, Directrice générale de la CAE Coodémarrage 53

Charlotte Dudignac, Directrice générale déléguée de Coopérer pour Entreprendre

## Déroulé pédagogique

### Journée 1 :

- L'histoire des CAE en France
- La législation relative aux coopératives d'activité et d'emploi
- L'entrepreneuriat salarié, cadre et spécificités
- Les grandes étapes de l'entrée en CAE
- Le contrat CAPE

### Journée 2 :

- Le contrat CESA
- Les grandes étapes de la gestion comptable
- Règles de gestion de la trésorerie de la structure, de la trésorerie des entrepreneurs
- Les risques pour les entrepreneurs et la gérance
- Les métiers de la CAE
- L'accompagnement à la création d'activités : quelles compétences ? quelles pratiques ?

## Méthode pédagogique :

- Apports de connaissances, partages d'expériences
- Etudes de cas
- Analyse d'outils /supports

## Moyens et supports remis aux stagiaires :

- Dropbox avec mise en lien d'outils /référentiels/études ...

## Moyens et supports mis à disposition sur le lieu :

- Vidéoprojecteur
- Études de cas

## Evaluation de la formation :

Afin de garantir une amélioration continue de son offre de formation, Coopérer pour Entreprendre met en œuvre un système d'évaluation en 3 étapes : pendant la formation, à l'issue de la formation, et plusieurs mois après la formation.

- **Evaluation au cours de la formation**

Production de synthèses individuelles à la fin de la première journée. Ces synthèses seront intégrées à la pré-étude de faisabilité

- **Evaluation à l'issue de la formation**

Chaque participant reçoit une fiche évaluation en début de formation et la remet à la fin de la formation au formateur. Le formateur remet l'ensemble des fiches Evaluations à Coopérer pour Entreprendre.

- **Evaluation à posteriori (4 à 6 mois après la formation)**

Cette évaluation est réalisée auprès des stagiaires par Coopérer pour Entreprendre, sur la base d'un questionnaire envoyé sur Google form ou envoyé par courrier.

## Evaluation des acquis de la formation

- **Attestation de fin de formation**, qui comprend un volet « évaluation des acquis de la formation, rempli par le formateur.
- **Évaluation à posteriori (4 à 6 mois après la formation)**

Les acquis de la formation sont évalués par les stagiaires eux-mêmes, dans le cadre du questionnaire d'évaluation réalisée auprès des stagiaires par Coopérer pour Entreprendre.

## Prix par personne pour l'ensemble de la formation (2 jours)

**Stagiaire salarié d'une structure non sociétaire de CPE** : 700 euros nets de taxe.

**Stagiaire salarié d'une structure sociétaire de CPE ou candidate au sociétariat** : 500 euros nets de taxe.

**Stagiaire non salarié** : 300 euros nets de taxe.

Les repas et pauses café sont inclus.

Les conditions générales de vente de CPE sont annexées à l'envoi du programme et disponibles sur le site internet.

## Co-financement par le Fonds social Européen.

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen.

Cette publicité n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.